

Note en vue de la préparation de l'atelier sur l'élaboration du PTGE de l'Aude du 26 Mars 2026

Letizia Molinari, Nina Graveline, Pierre-Damien Bascou, Mickael SACCONA

INRAE & DDTM de l'Aude

Les éléments présentés ici émanent principalement des travaux menés dans le cadre de (i) l'étude sur l'impact de la crise viticole pilotée par la DDTM de l'Aude accompagné d'INRAE et de la Chambre d'agriculture de l'Aude, (ii) le projet de recherche TALANO Water et (iii) le projet VIAMEDCLIM d'INRAE.

Questions adressées dans ce document :

- Diversification et filières émergentes
- Besoins en eau des cultures de diversification
- Pratiques agro-écologiques pour une meilleure gestion de l'eau
- Agri-voltaïsme et son impact économique
- Dynamiques post-arrachage

1. Diversification et Filières émergentes

Dans le contexte de la crise viticole actuelle, combinant pressions climatiques et économiques, la diversification est un levier d'adaptation des systèmes de production dans le territoire de l'Est audois.

Elle prend des formes variées et complémentaires qui peuvent être regroupées en 4 catégories (Graphique 1) : élargissement des circuits de commercialisation et recours à la labellisation, développement d'activités para-agricoles telles que l'agritourisme, l'événementiel ou la production d'énergie, et enfin diversification des productions agricoles elles-mêmes. Sur ce dernier volet, au moins onze domaines distincts ont été identifiés. L'arboriculture y occupe une place centrale, portée notamment par l'oléiculture et l'implantation de cultures pérennes méditerranéennes — amandier, pistachier, grenadier — dont le développement est étroitement lié à l'évolution des conditions pédoclimatiques locales.



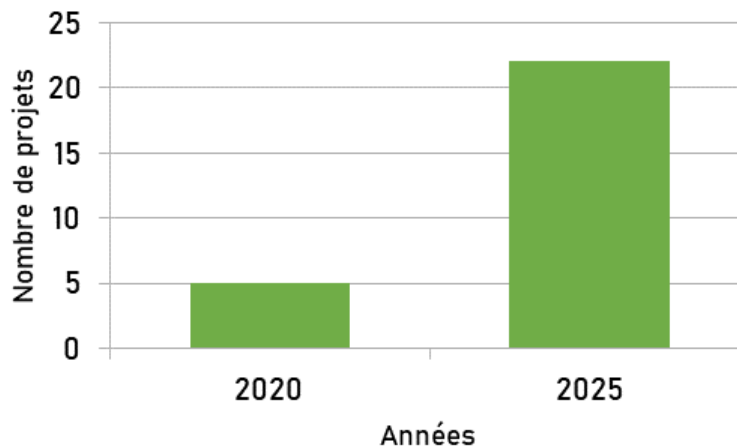
Figure 1. Formes de diversification recensées dans l'Est Audois (source : Molinari, 2025; complété par données DRAAF, DDTM)

La diversification agricole sur le territoire de l'Est audois demeure limitée et reste difficile à quantifier précisément. L'analyse des données RPG (Tableau 2) issues des déclarations de surfaces entre 2016 et 2024 met toutefois en évidence des dynamiques de croissance significatives dans certaines filières, notamment l'arboriculture, les cultures de plantes aromatiques et l'oléiculture. À l'inverse, les évolutions apparaissent plus contrastées pour les céréales, pour le maraîchage, et particulièrement pour le melon. Ces résultats doivent néanmoins être interprétés avec prudence, compte tenu des jeux d'assolement impliquant des parcelles situées en dehors du périmètre d'étude. Dans l'ensemble, ces tendances traduisent à la fois des trajectoires de diversification encore modérées des systèmes agricoles et l'influence croissante du changement climatique sur les choix et orientations productives comme le suggère l'évolution des surfaces en olivier et en PPAM. On note une augmentation très forte des surfaces cultivées en agriculture biologique pour ces cultures.

Tableau 2. Evolution de la SAU entre 2016 et 2024 dans l'Est Audois Viticole (source : RPG 2016, 2020, 2024)

	2016	2020	2024	Evolution annuelle entre 2016 et 2024 en %
Arboriculture	932	888	1360	5%
dont BIO	206	269	489	11%
dont Olivier	435	446	627	5%
dont BIO	156	193	283	8%
Maraîchage	448	344	354	-3%
dont BIO	26	45	100	18%
dont Melon	283	150	176	-6%
dont BIO	2	61	57	57%
PPAM	21	19	140	26%
dont BIO	19	16	140	28%
Céréales	5898	3411	2653	-10%
dont BIO	875	1252	1052	2%

Si l'impact territorial de ces diversifications demeure modeste au regard du poids très majoritaire de la viticulture, la dynamique est sans ambiguïté orientée à la hausse. Le nombre de projets collectifs recensés et basés sur des modèles économiques différents — GIEE, SCIC, projets AARC autour de nouvelles cultures — a été multiplié par quatre en cinq ans, témoignant d'un intérêt croissant depuis 2020 pour ces nouvelles orientations (Graphique 2). Au-delà de ces filières structurées, on observe également l'émergence de cultures plus expérimentales — figuier de Barbarie, aloé vera, caroube — qui demeurent pour l'instant à l'état de tentatives individuelles isolées, mais signalent une volonté d'exploration plus large.



Graphique 2. Nombre de projets collectifs avec thématique diversification (2020-2025) (source : DRAAF, DDTM)

L'ensemble de ces dynamiques dessine un paysage hétérogène, relevant davantage d'une pluralité de « diversifications » que d'un modèle unifié. Dans le cadre du projet Viamed'Clim (2024-2025), une caractérisation des profils des diversifications présents dans l'Est audois a été produite à partir d'une série d'entretiens réalisés auprès d'un échantillon de 30 viticulteurs (Tableau 1).

	Verbatim illustratif	Titre Description du profil
1	<i>Aujourd'hui, il n'y a pas de filière pour la diversification agricole, donc, on va pas partir là-dedans</i>	Exploitant à mi-temps à la recherche de stabilité économique Viticulteurs en plaine, majoritairement coopérateurs, bénéficiant d'un accès à l'irrigation. Ils s'inscrivent dans le modèle productif hérité, avec une faible taux de diversification. Malgré la crise, ils s'appuient sur la stabilité relative de leur production et des débouchés existants pour tenir. Ils recourent à un emploi extérieur pour pallier la fragilité économique.
2	<i>Quand j'étais petit au village, les paysans faisaient un peu de tout : avoir autre chose que de la vigne, c'est une porte de sortie.</i>	Exploitant en quête de sécurisation, dans une logique d'ajustement plus que de rupture Exploitations engagées dans des formes de diversification, mais qui demeurent spécialisées en viticulture. L'adaptation y est plus technique que stratégique, reflétant une volonté de sécuriser la rentabilité, tout en maintenant une production viticole élevée.
3	<i>Le vignoble s'est construit à partir du 19e siècle. Et nous, on vit un peu là-dessus, ça fonctionne encore.</i>	Entrepreneur agricole disposant de ressources mobilisables et d'une vision stratégique Exploitations historiques misant sur la qualité et la valorisation. La diversification, souvent limitée à des produits ou pratiques valorisables sur les marchés de niche, sert avant tout de levier marketing. Ces domaines amortissent la crise grâce à une activité de négoce intégrée, révélant une capacité à mobiliser leur capital économique et symbolique.

4	<i>La rentabilité de l'exploitation, elle est faite par la vente de vin en bouteille et les mariages</i>	Entrepreneur diversifié, s'appuyant sur le patrimoine plus que sur la production Exploitations situées en zones sans accès à l'eau qui diversifient hors du secteur agricole, souvent via l'exploitation touristique ou événementielle de leur patrimoine immobilier. Cette stratégie vise à compenser la baisse de rentabilité viticole par une valorisation alternative des ressources foncières.
5	<i>La diversification, c'est l'essence du bio. Il nous faut remettre de la vie dans les champs. Sans biodiversité il n'y a plus de vie</i>	Agriculteur en transition, expérimentant de nouveaux modèles de durabilité et d'autonomie Viticulteurs qui réduisent leurs surfaces en vigne et entament une transition vers des pratiques biologiques, tout en développant des activités diversifiées. Ces trajectoires incarnent une adaptation proactive, durabilité écologique et recherche d'un nouveau sens au métier.
6	<i>La résilience du territoire, c'est réfléchir ensemble comment on va passer cette crise et s'adapter au changement climatique.</i>	Agriculteur engagée expérimentant de nouvelles formes de diversification collective Dans l'incapacité de diversifier en interne, ces exploitations nouent des alliances avec d'autres acteurs, pour adopter des formes collectives de diversification fondées sur des systèmes agro-sylvo-pastoraux. Ce modèle entraîne des transformations profondes, tant sur le plan productif que dans l'organisation sociale du travail.

Tableau 1. Profils de diversification identifiés sur le territoire de l'Est audois à partir d'un échantillon de 30 viticulteurs enquêtés dans le cadre d'un stage M2 (Molinari, 2025), réalisé au sein du projet Viamed'Clim (INRAE)

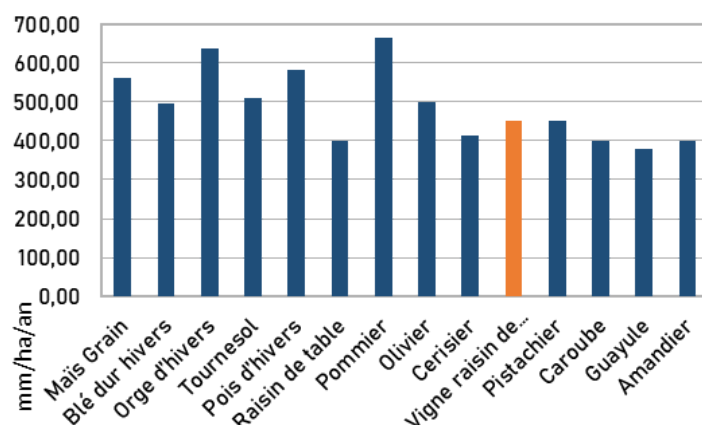
2. Besoins en eau des cultures de diversification

La question de la ressource en eau constitue un enjeu transversal à toute réflexion sur la diversification dans l'Est audois. Dans un territoire déjà soumis à une variabilité hydrique marquée et à une raréfaction tendancielle, l'augmentation des projets de diversification impose d'interroger sérieusement leurs besoins en eau — et donc leur faisabilité réelle à moyen terme.

Les données disponibles restent pour l'heure fragmentaires et sont à manier avec précaution.

Le Graphique 3 présente les besoins en eau globaux des cultures — non les seuls besoins d'irrigation — exprimés en mm/ha/an. Les données sont calculées pour Carcassonne avec ETP moyen des 10 dernières années¹.

Les données indiquent que même les cultures réputées les mieux adaptées aux conditions méditerranéennes peuvent, pour maintenir leur productivité, exiger des apports annuels supérieurs à ceux de la vigne. De nombreux facteurs modulent ces estimations — choix variétaux, conditions pédoclimatiques, pratiques agricoles — et aucune conclusion définitive ne saurait en être tirée. Il apparaît toutefois clairement que la diversification ne peut être pensée indépendamment de la contrainte hydrique.



Graphique 3. Besoins en eau annuel des cultures (source : CA, Référentiel BRL, DDTM)

Nous proposons quelques éclairages supplémentaires issus du projet TALANOA et en particulier d'un travail de modélisation agronomique avec le modèle SIMETAW. Ce modèle représente le besoin en eau d'irrigation à partir d'un calcul journalier, il considère les différents sols et données météorologiques observées pour la période historique et issus des scénarios climatiques RCP 8.5 pour le futur. La première contribution est sur la différence théorique modélisée entre les différents secteurs géographique du besoin en eau des plantes (Voir Figure 4), ici c'est la différence entre ces zones qui est à considérer plus que les valeurs absolues.

¹ Un travail est en cours pour améliorer ces éléments et définir les besoins d'irrigation par secteur (référentiel en cours de construction)

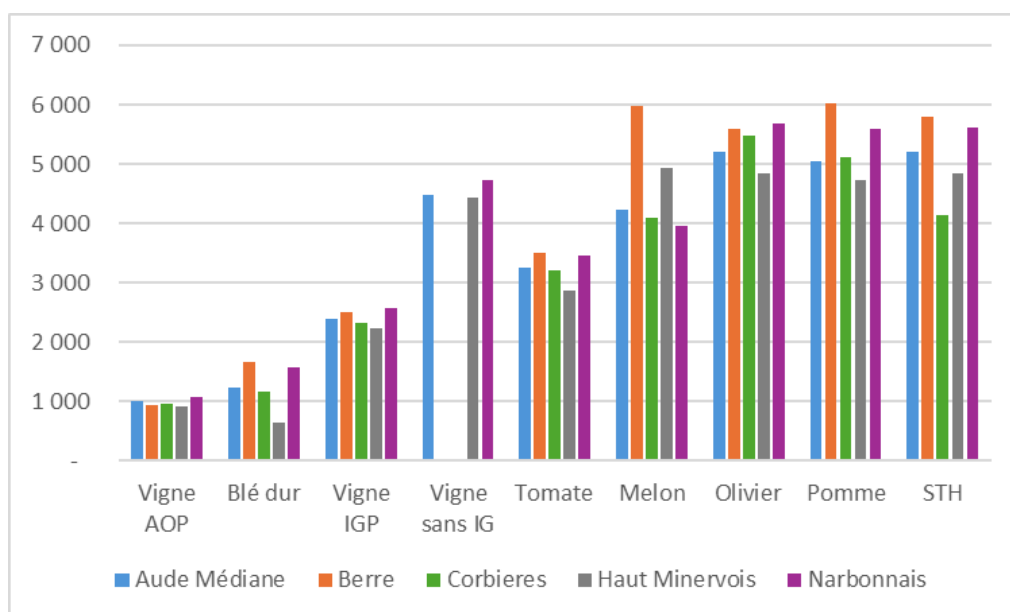


Figure 4. Résultat de simulation du modèle agronomique SIMETAW et différence pour les 5 secteurs considérés dans TALANOA- simulation "historique" sur les années 1985-2005

Le Tableau 3 apporte un éclairage complémentaire et prospectif, en présentant les besoins d'irrigation et leur évolution à l'horizon 2040-2060. Les projections climatiques actuelles font du scénario RCP 8.5 le plus vraisemblable : il anticipe une augmentation significative des besoins en eau pour irriguer des surfaces équivalentes à celles d'aujourd'hui. Cette dimension évolutive est précieuse et doit être intégrée dès à présent dans toute réflexion sur la faisabilité et la soutenabilité des projets de diversification — elle appelle, plus largement, une réflexion intégrée sur le partage et la gouvernance de l'eau à l'échelle territoriale.

	Aude Amont	Aude Médiane	Berre	Corbières	Haut Minervois	Narbonnais
Vigne AOP		9%	12%	12%	10%	9%
Vigne IGP	11%	7%	6%	7%	8%	5%
Vigne sans IG	8%	5%	4%	5%	5%	4%
Blé dur	26%	20%	13%	19%	28%	16%
Melon	13%	13%	8%	12%	12%	13%
Olivier	8%	6%	5%	5%	7%	5%
Pomme	13%	3%	8%	2%	14%	0%
Prairies	13%	8%	7%	11%	9%	7%
Tomate	12%	6%	6%	7%	9%	3%

Amande	12%	12%	7%	13%	10%	10%
---------------	-----	-----	----	-----	-----	-----

Tableau 3. Evolution des besoins d'irrigation (à la plante) des cultures Évolution des moyennes entre période historique [1985-2005] et RCP8.5 [2040-2060] (source : projet TALANOA)

3. Pratiques agro-écologiques pour une meilleure gestion de l'eau

Face à la raréfaction de la ressource en eau, plusieurs pratiques font l'objet d'une attention croissante du monde agricole et de la recherche, en vue d'améliorer la gestion hydrique et d'atténuer les effets de la sécheresse. Elles s'échelonnent de la parcelle agricole à la gestion du territoire dans son ensemble².

Plusieurs approches coexistent, de l'agriculture de conservation à l'hydrologie régénérative. Elles peuvent être rassemblées sous le terme d'agro-écologie. **L'agriculture de conservation** (AC), définie par la FAO en 2001, repose sur trois principes complémentaires : la suppression ou la réduction du travail du sol, afin de limiter le tassement et l'altération de la structure induits par le labour ; le maintien d'une couverture organique permanente, qui réduit l'évaporation, l'érosion et le lessivage des nutriments ; et la diversification des espèces cultivées, qui optimise l'absorption de l'eau dans le profil du sol grâce à un réseau racinaire plus dense et diversifié. **L'hydrologie régénérative** (HR) constitue quant à elle un concept plus récent et encore peu normé. Il s'agit d'une approche holistique du cycle de l'eau, qui vise à développer une planification et une conception paysagère systémiques, intégrant la circulation de l'eau et ses cycles autour de trois éléments fondamentaux : le sol, l'eau et les arbres (Reverdy, 2025). L'objectif étant de ralentir l'eau de pluie qui ruisselle pour la retenir localement dans les sols en s'appuyant sur la topographie.

Les mesures agro-écologiques dans le projet TALANOA

Le projet TALANOA a abordé cette famille de mesures parmi la diversité des types de mesures mobilisables pour adapter le territoire agricole face au changement climatique, car les acteurs impliqués ont souhaité y travailler. Il est ressorti une connaissance incomplète sur les effets de ces pratiques. Les mesures identifiées par le groupe sont présentées ici : [Compte-rendus 2025 - Accueil TALANOA-WATER France](#)

Pour illustrer l'incertitude et le besoin de poursuite de recherche de connaissances et références sur l'efficacité directe des mesures de type agro-écologique, le projet TALANOA a expérimenté une forme d'évaluation participative lors de son dernier atelier. Il ressort une hétérogénéité des appréciations à l'égard de ces mesures (seuls les résultats soulignés ont été concordants pour plus de 50% des participants). Il ressort que ces mesures ont d'autres effets qu'uniquement sur l'eau. La mesure hydrologie régénérative (AE1) est celle qui est la plus méconnue du point de vue des effets. Les effets sur la biodiversité et la lutte contre les friches ou incendie sont positifs sauf pour les cépages adaptés (sans effet pour la biodiversité). On note des effets bénéfiques sur les intrants pour les trois mesures AE2, AE3, AE4. Il n'y a pas d'effet sur l'emploi à noter.

² Pour aller plus loin : Reverdy, Z.; Girard, S.; Carluet, N.; Pinjon, S. (2025) Ralentir et conserver l'eau dans les têtes de bassin versant : enjeux, solutions et évaluation des effets hydrologiques. INRAE fhal-05094198f

Les résultats sont présentés ci-dessous :

	AE1 – Ensemble d'aménagements (terrassements, noues) pour ralentir et capter l'eau		AE2 – Agroforesterie & Haies		AE3 – Apport significative de Matière Organique au sol		AE4 – Couvrir le sol avec des espèces et pratiques adaptées		AD1 – Adapter les cépages	
Indicateur	Résultat	NSP	Résultat	NSP	Résultat	NSP	Résultat	NSP	Résultat	NSP
besoin en eau	je ne sais pas	21%	réduit un peu	0%	réduit un peu	20%	réduit un peu	0%	réduit un peu	
ressource en eau	augmente	14%	réduit un peu	13%	sans effet	0%	sans effet	0%	sans effet	9%
friche & incendie	oui	21%	oui	13%	oui	20%	oui	0%	oui	9%
rendement	augmente	21%	stabilisation	13%	stabilisation	20%	stabilisation	0%	stabilisation	0%
prix	sans effet	21%	stabilisation	13%	stabilisation	20%	stabilisation	0%	stabilisation	18%
coûts	je ne sais pas	28%	je ne sais pas	20%	0 sans effet	0%	0 sans effet	0%	significatifs	27%
travail	augmente	21%	augmente	13%	augmente	20%	0 sans effet	0%	0 sans effet	0%
moins d'intrants	sans effet	14%	moins	13%	moins	20%	moins	0%	stabilisation	27%
biodiversité	augmente	7%	augmente	0%	augmente	20%	augmente	0%	sans effet	9%
sol	un peu	7%	améliore	0%	améliore	20%	améliore	0%	sans effet	0%
emploi	sans effet	28%	sans effet	13%	sans effet	20%	sans effet	0%	sans effet	18%
autre	Non	0%	Non	0%	Non	0%	Non	0%	Non	0%

Tableau 4. Évaluation à dire d'expert (groupe d'acteurs TALANOA)

Légende : « Réduit un peu (<10%) ; Améliore/ augmente (10% <x <20%). NSP : Ne se prononce pas.

Le style du résultat indique si les résultats convergent entre répondants : **En gras & souligné : convergence maximale des réponses (>50%)** ; entre 30 et 50% gras ; inférieur à 30% normal.

Source: Atelier 5 Talanoa. Compte rendu détaillé disponible ici: [Atelier 5 - Accueil TALANOA-WATER France](#)

Autres exemples de projets de recherche-action en France

Le projet BAG'AGES (2016–2020). Acteurs impliqués: INRAE, Agence de l'eau du Bassin Adour-Garonne. Le projet, consacré à l'évaluation des effets de l'agroécologie sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne, offre des enseignements précieux à cet égard. Les pratiques étudiées — allongement des rotations, cultures intermédiaires multi-services (CIMS), simplification du travail du sol et agroforesterie — montrent des résultats encourageants. Sur le plan environnemental, elles contribuent à réduire l'érosion et les pollutions des cours d'eau, tout en générant des bénéfices plus larges : préservation de la biodiversité, amélioration de la fertilité des sols et réduction des coûts de traitement de l'eau potable. Sur le plan hydrologique, certains systèmes combinant couverture végétale maximale et arrêt du travail du sol ont permis d'accroître les capacités de rétention des sols de l'ordre de 10 à 15 % par rapport à des sols régulièrement labourés, ainsi qu'une amélioration sensible des capacités d'infiltration grâce à une bioporosité stable dans le temps. Ces travaux se poursuivent dans le cadre du projet **Bagheera (2025–2029)**.

Le projet européen SpongeWorks (2024–2028). Acteurs impliqués : Chambres d'agriculture d'Ariège et de Haute-Garonne, SMIVAL, CNRS, bureau d'étude ADICT Solutions, Office International de l'eau. Le projet vise à renforcer la capacité de la vallée du Lez à retenir l'eau, en mobilisant des 'mesures éponges', soit des solutions fondées sur la nature (SFN) pour ralentir le cycle de l'eau et limiter les inondations, atténuer les sécheresses et améliorer la biodiversité et la qualité des sols. Dans les parcelles agricoles, des haies bocagères et des bandes enherbées sont replantées pour limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols. Par ailleurs, des mares et des

fossés ont été recréés à des endroits stratégiques afin de ralentir les écoulements et alimenter la nappe phréatique. Pour le moment, les résultats de ces expériences n'ont pas été publiés.

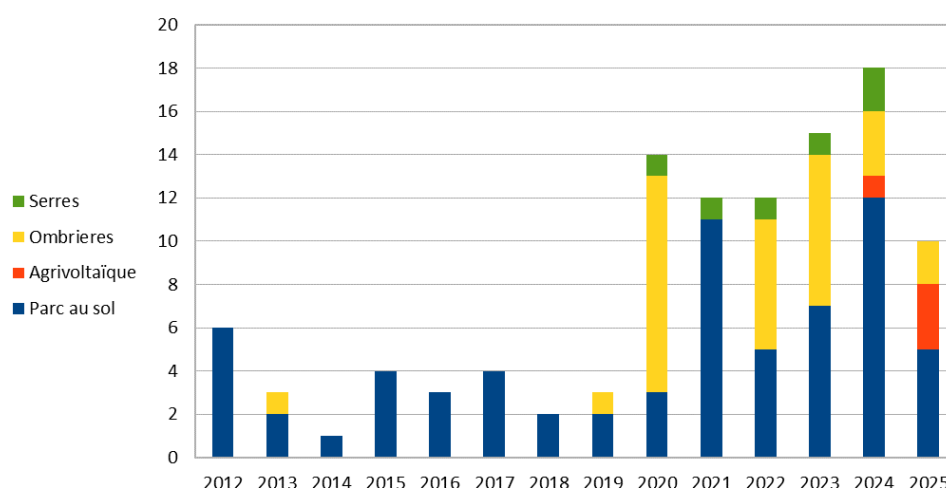
4. Agri-voltaïsme et son impact économique

L'Aude bénéficie de conditions naturelles particulièrement favorables au développement des énergies renouvelables, et notamment l'éolien terrestre et le photovoltaïque. À avril 2025, la puissance raccordée atteint environ 840 MW, auxquels s'ajoutent 420 MW autorisés en attente de raccordement.

L'éolien occupe la première place régionale, avec 507 MWc déjà raccordés, 96 MWc autorisés non encore connectés et 6,2 MWc supplémentaires en cours d'instruction, témoignant d'une dynamique de développement solide. Le photovoltaïque, cinquième au rang régional mais en forte progression, totalise 333 MWc raccordés sur 523 hectares, répartis sur 71 parcs en grande installation HTA. Le potentiel en développement est considérable : 324 MWc autorisés sur 377 hectares attendent encore leur raccordement, tandis que 777 MWc supplémentaires sont en cours d'instruction sur près de 870 hectares. L'ambition départementale est d'atteindre 789 GWh de production photovoltaïque à l'horizon 2030.

Ce développement s'inscrit toutefois dans un cadre orienté. La Charte pour le développement des énergies renouvelables³ préconise de privilégier l'implantation des projets sur les secteurs anthropisés et, dans la mesure du possible, sur des terrains publics — en priorité sur le bâti et en toiture. Quant au Document Cadre, il permet d'investir les zones agricoles via l'agrivoltaïque.

Dans ce contexte, une inflexion notable s'observe dans la trajectoire récente du photovoltaïque : la tendance au sol, longtemps dominante, s'est nettement inversée ces dernières années au profit d'un essor croissant des ENR sur toiture, et depuis 2024, de l'agrivoltaïque. Bien que la figure 4 représente l'ensemble des projets étudiés, y compris ceux dont l'issue s'est révélée défavorable, elle n'en constitue pas moins une illustration fiable des nouvelles tendances à l'œuvre.



³ Pour en savoir plus sur la Charte :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Environnement-et-Developpement-durable/Energies-Renouvelables/Charte-pour-le-developpement-des-projets-photovoltaïques-au-sol-dans-l-Aude>

Graphique 4. Évolution des permis de construire étudiés en CDPENAF sur le périmètre EVA (2012-2025) (source : DDTM)

L'impact économique local de l'agrivoltaïque reste à ce jour difficile à quantifier. La littérature scientifique met néanmoins en évidence un double bénéfice potentiel à l'échelle de l'exploitation : la couverture photovoltaïque offre une protection aux cultures et aux animaux, tandis que le revenu énergétique versé par l'opérateur apporte une stabilité financière accrue. Ce revenu, variable selon le nombre d'hectares, la puissance installée et les types d'accord, peut dans certains cas documentés dans la littérature (Petit, 2024⁴) dépasser largement le montant du fermage (euro/ha/an) — rendant ce type de partenariat très attractif pour les agriculteurs.

Cette dynamique n'est toutefois pas sans risques. Selon des enquêtes de terrain (ibidem), l'agrivoltaïque exerce une pression à la hausse sur le prix du foncier agricole, notamment sur les terrains à proximité des projets, ce qui pourrait fragiliser l'accès à la terre et compromettre les possibilités d'installation des générations futures. Par ailleurs, le bail emphytéotique conclu entre l'agriculteur et l'opérateur énergétique peut aussi comporter des clauses qui tendent à favoriser ce dernier, pouvant ainsi compliquer la cession de l'exploitation ; et la superficie parfois considérable des projets — pouvant atteindre plusieurs dizaines d'hectares — peut également constituer un facteur de blocage à la transmission.

5. Dynamiques post-arrachage

Le plan d'arrachage intitulé “urgence Ukraine” de 2025 a entraîné la disparition d'environ 27 000 hectares de vignes à l'échelle nationale, dont 5 000 ha dans le seul département de l'Aude — le plus touché de France. Dans l'Est audois, ce sont plus de 3 700 ha qui ont été arrachés. Actuellement, une nouvelle campagne d'arrachage définitif est en cours avec échéance fixée au 31 décembre 2026. Sur les 5 824 dossiers déposés, une part importante provient du Sud-Ouest et d'Occitanie, laissant présager une nouvelle vague d'arrachage significative pour l'Aude, dont l'ampleur reste à ce stade difficile à préciser.

Concernant la campagne 2025, l'analyse spatiale des données — à interpréter avec prudence — révèle une moindre intensité de l'arrachage dans les zones irriguées. À l'inverse, il se concentre principalement dans les secteurs non irrigués, où les effets conjugués de la crise viticole et du changement climatique ont pesé le plus lourdement sur la production.

Dans ces territoires marqués par le recul de la vigne, les enjeux prioritaires portent sur la prévention de l'enfrichement et de l'abandon des terres, ainsi que sur l'identification de nouveaux usages du sol compatibles avec l'évolution des conditions pédoclimatiques. La diversification des productions et des activités constitue à cet égard un levier majeur.

⁴ Petit, P. (2024) Quels sont les effets socio-économiques de l'intégration de panneaux photovoltaïques au sein des exploitations agricoles françaises ?. Agronomie. ffdumas-04969221f

Or, l'aide à l'arrachage n'étant assortie d'aucune conditionnalité quant au devenir des parcelles, elle ne permet pas d'orienter les choix post-arrachage. Le risque d'enfrichement est donc particulièrement présent dans les zones les plus isolées et dépourvues d'accès à l'irrigation. À ce risque s'ajoute celui de la consommation de sols agricoles et de l'artificialisation, notamment dans les secteurs proches des centres urbains tels que Narbonne. À ce jour, aucune statistique ne permet d'analyser précisément ces dynamiques de transformation.

Figure 1. Surface concerné par le Plan d'arrachage définitif dans l'Aude par commune en 2024/2025.

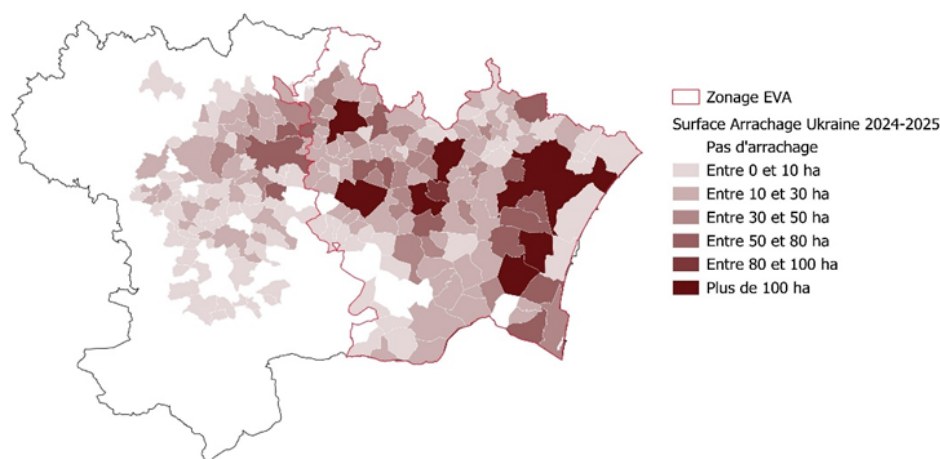


Figure 2. Part de la SAU arrachée sur la SAU plantée en 2024/2025 (source : DRAAF Comité de bassin viticole Languedoc-Roussillon du 09 janvier 2026)

